

Séance du 20 septembre 2018

Salle des fêtes de COURLAOUX

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

DCC-2018-102 Dématérialisation ACTES - Changement de tiers de télétransmission

- **donné** son accord pour le changement de tiers de télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- **autorisé** M. le Président à signer avec la Préfecture la convention désignant le nouveau dispositif homologué,
- **dit** que les crédits sont disponibles au Budget Principal.

DCC-2018-103 Agence Départementale d'Ingénierie - Approbation des statuts de l'E.P.A. (Établissement Public Administratif)

- **approuvé** les statuts de l'Établissement Public Administratif,
- **autorisé** le Président à signer tout document à intervenir,
- **chargé** M. le Président de transmettre la présente délibération à M. le Président du Conseil Départemental du Jura.

DCC-2018-104 Soutien financier d'Initiative Jura pour l'année 2018

- **décidé** de passer une convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté autorisant ECLA à verser une subvention à Initiative Jura,
- **autorisé** le Président à signer la convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Exécutif,
- **décidé** d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association Initiative Jura au titre de l'année 2018.

DCC-2018-105 Composition du Comité Technique dans le cadre des élections professionnelles

- **décidé** de fixer à 5 le nombre des représentants titulaires du personnel, chaque titulaire disposant d'un suppléant,
- **décidé** de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement au Comité Technique,
- **décidé** de maintenir le principe du vote pour le collège des représentants de l'établissement,
- **dit** que la présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

DCC-2018-106 Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), composition et fonctionnement

- **décidé** de créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent pour les personnels d'ECLA y compris ceux mis à disposition,
- **décidé** de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement,
- **décidé** de maintenir le principe du vote pour le collège des représentants de l'établissement,
- **décidé** de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel. Chaque représentant titulaire disposant d'un suppléant,
- **décidé** de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de l'établissement. Chaque représentant titulaire disposant d'un suppléant,
- **dit** que la présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

DCC-2018-107 Evolution du tableau des emplois

- **décidé** les créations d'emplois de 2 postes d'attaché territorial et 1 poste d'adjoint technique territorial,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

DCC-2018-108 Place financière Bourgogne-Franche-Comté

- **décidé** d'adhérer à l'Association La Place Financière pour un montant de 1 500 €/an,
- **autorisé** M. le Président à signer tout document à intervenir, relatif à cette adhésion.

DCC-2018-109 Aménagement de pistes cyclables - Financement

- **approuvé** les modalités de financement des pistes cyclables, à savoir :
 - voie dont l'usage pour les citoyens de l'Agglomération est prépondérant :
70 % ECLA / 30 % Commune(s)
 - voie dont l'usage pour les résidents de la ou des Commune(s) est prépondérant :
50 % ECLA / 50 % Commune(s)

DCC-2018-110 Rapports sur le prix et la qualité du service assainissement 2017

- **pris acte** des rapports sur le prix et la qualité du service, établis par le Service Assainissement de l'Agglomération Lédonienne, au titre de l'année 2017.

DCC-2018-111 Budget principal : décision modificative N° 2

- **approuvé** la décision modificative n° 2 au Budget principal 2018.

DCC-2018-112 Budget annexe Opérations Commerciales et Industrielles – Décision modificative n° 1

- **approuvé** la décision modificative n° 1 au Budget annexe opérations commerciales et industrielles 2018.

DCC-2018-113 Budget annexe Transport Urbain - Décision modificative N° 1

- **approuvé** la décision modificative n°1 au Budget annexe Transport urbain 2018.

DCC-2018-114 Transports publics - Rapport annuel d'activité pour l'exercice 2017

- **pris acte** du rapport d'activité "Tallis-Malis" établi par le délégataire du service des transports publics pour l'exercice 2017,
- **précisé** que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies des Communes membres, conformément à l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DCC-2018-115 Transports scolaires - mise en place d'une indemnité kilométrique

- **décidé** de mettre en place une indemnité kilométrique forfaitaire annuelle de transport scolaire, pour les élèves, relevant de son ressort territorial, se rendant dans un établissement scolaire en dehors de ce territoire,
- **approuvé** les modalités et le barème fixés,
- **autorisé** M. le Président à signer tout document à intervenir,
- **dit** que les crédits sont disponibles au budget transports d'ECLA.

DCC-2018-116 Transports scolaires - Approbation du règlement de fonctionnement

- **approuvé** le règlement de fonctionnement des transports scolaires, incluant le dispositif relatif aux aides au transport, ainsi que le règlement sur la sécurité et la discipline dans ces transports,
- **autorisé** le Président à signer tout document à intervenir.

DCC-2018-117 SYDOM - Service élimination des déchets - rapport annuel 2017

- **pris acte** du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2017 établi par le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM du Jura).

DCC-2018-118 Projet de plateforme bois-énergie porté par EPART

- **soutenu** le projet d'étude porté par EPART,
- **pris l'engagement de** participer financièrement à la réalisation de l'étude à hauteur de 3 361,81 €,
- **autorisé** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

DCC-2018-119 Association Les Scènes du Jura - Versement solde subvention 2018

- **décidé** de verser une subvention complémentaire de 242 500 € à l'Association "Les Scènes du Jura" pour l'exercice 2018,
- **autorisé** le Président à signer la convention de financement et tout document à intervenir,
- **dit** que les crédits sont disponibles au budget 2018 et que le versement de la subvention pourra intervenir dès l'approbation de la délibération.

- DCC-2018-120 Subvention de l'Etat au titre du Concours Particulier des Bibliothèques pour la refonte du portail internet du Centre Culturel Communautaire des Cordeliers**
- **sollicité** l'aide de l'Etat (Concours Particulier des Bibliothèques) à hauteur de 50% du coût de l'opération, soit 8 100,00 € .
- DCC-2018-121 Subvention Région Bourgogne Franche-Comté Restauration Manuscrit Rouget de Lisle**
- **sollicité** l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 75% au titre des aides à la restauration des Fonds Anciens des Bibliothèques.
- DCC-2018-122 Amicale Bouliste Messia : demande de subvention d'équipement**
- **décidé** d'attribuer au club Amicale Bouliste Messia une subvention d'équipement de 138 € dans le cadre de l'achat d'une bâche pour leur terrain de jeu.
 - **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2018 chapitre 204 subventions d'équipement.
- DCC-2018-123 Avenir Gymnique Lédonien: demande de subvention d'équipement**
- **décidé** d'accorder au club Avenir Gymnique Lédonien une subvention d'équipement de 1 233 € dans le cadre de l'achat d'un praticable de gymnastique,
 - **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2018 chapitre 204 subventions d'équipement.
- DCC-2018-124 Cercle Sportif Lédonien: demande de subvention d'équipement**
- **décidé** d'attribuer au Cercle Sportif Lédonien une subvention d'équipement de 663 € dans le cadre de l'achat d'une bâche de chapiteau.
 - **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2018 chapitre 204 subventions d'équipement.
- DCC-2018-125 Travaux Centre sportif des Crochères: fonds de concours de la commune de Montmorot**
- **sollicité** la Commune de Montmorot pour sa participation financière sous la forme d'un fonds de concours pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du Centre Sportif des Crochères, à hauteur de 14 100 €,
 - **dit** que les crédits sont prévus en recettes au budget 2018, chapitre 13.
- DCC-2018-126 Racing Club Lédonien: demande de subvention d'équipement**
- **décidé** d'attribuer au Racing Club Lédonien une subvention d'équipement pour l'achat d'un minibus à hauteur de 2 345 €.
 - **dit** que les crédits sont disponibles au budget 2018 chapitre 204 subventions d'équipement.
- DCC-2018-127 Taxe de séjour intercommunale - Révision au 1er janvier 2019**
- **confirmé** la perception de la taxe de séjour au réel sur son Territoire,
 - **confirmé** la perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre,

- **décidé** d'assujettir les natures d'hébergement suivantes à la taxe de séjour et fixe les tarifs pour chacun, intégrant la taxe additionnelle de 10% votée par le Conseil Départemental du Jura, à :

Catégorie d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée	Taxe additionnelle départementale	A percevoir
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,855€	0,0855 €	0,94€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70€	0,07 €	0,77€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60€	0,06 €	0,66€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,40€	0,04 €	0,44€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35€	0,04 €	0,39€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,30€	0,03 €	0,33€

- **adopté** le taux de **2 %** applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement,
- **fixé** le loyer minimum à partir duquel les personnes occupant sont assujetties à la taxe de séjour à 1 €,
- **dit** que les personnes exonérées sont :
 - les personnes mineures,
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
 - les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 €,
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- **dit** que les présentes dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019,
- **autorisé** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Lons-le-Saunier, le 24 septembre 2018
Pour affichage

Le Président,

Patrick ELVEZI